

Procès-verbal de la Assemblée primaire du lundi, 14 décembre 2015 Séance N° 2

de 20h00 à 22h30
à la salle bourgeoisiale

Président: M. Eric Kamerzin
Vice-Président : M. Jean-Michel Mayor

Présents: M. Hervé von Dach
M. Martial Kamerzin
Mme Marie-Claire Combe
M. Lionel Nanchen, Secrétaire-caissier communal

Excusé(s):

Absent(s):

Preneur du PV: Mme Marie-Eve Revey, Secrétaire du Conseil

36 citoyennes et citoyens sont présents

0. Ouverture de l'Assemblée primaire

MM. les anciens Présidents
Mesdames, Messieurs,
Madame la représentante de la presse,

Au nom de l'ensemble du Conseil communal, **le Président** a le plaisir d'ouvrir l'Assemblée primaire appelée à se prononcer sur le budget 2016, en souhaitant la plus cordiale des bienvenues.

Le Président remercie les citoyennes et citoyens d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de notre Communauté.

L'Assemblée primaire a été convoquée dans les délais légaux par affichage, par circulaire distribuée à tous les ménages et par insertion sur le site icogne.ch.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Rapport du Président.**
- 4. Présentation de la planification financière 2017/2020.**
- 5. Lecture du Budget 2016 de la Municipalité.**
- 6. Approbation du Budget 2016. Décision.**
- 7. Règlement communal d'organisation. Décision.**
- 8. Cautionnement conjoint par quote-part de CHF 500'000.— pour la modernisation des infrastructures du domaine skiable de Crans-Montana. Décision.**
- 9. Divers.**

Le Président demande s'il y a des remarques concernant cet ordre du jour ?

M. Jacky Bagnoud demande au Conseil communal s'il a pris une décision quant au maintien du point 8 de cet ordre du jour ? **Le Président** répond que le Conseil communal a décidé de maintenir ce point bien que certaines communes l'ont reporté mais, qu'en cas de refus d'une assemblée primaire, la proposition pourrait, par esprit de solidarité, pas se concrétiser.

Le Président désigne Mme Marie-Eve Revey, Secrétaire du Conseil, pour la rédaction du procès-verbal et remercie la présence de M. Lionel Nanchen, Secrétaire-caissier communal, qui reste à disposition pour toutes les questions concernant la fiscalité.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, **le Président** prie l'Assemblée de bien vouloir observer 1 minute de silence en mémoire de MM Lucien Praplan, Lucien Girardin et Nicolas De Carlo, décédés depuis la dernière Assemblée

Le Président remercie l'Assemblée et passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 15 juin 2015 ayant été publié sur le site Icogne.ch, **le Président** n'en est pas fait lecture.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions quant à son contenu ?

Mme Erika Praplan revient sur la déclaration du Président à la page 4 du procès-verbal qui dit ceci : « **Le Président** précise que le Canton du Valais se distancie fermement des conclusions du rapport des experts » et souhaite des précisions.

Le Président répond que cette information a été adressée par courrier postal par le Service des routes. **M. Jean-Louis Praplan** souhaite prendre connaissance de cette lettre. **M. Jean-Michel Mayor** répond positivement à cette demande. **M. Gaston Bagnoud** précise que ce n'est pas le Service des routes mais bien le département des institutions qui aurait dû recevoir ce rapport dans son entier. Il demande également si une plainte pénale administrative a été posée et souhaite des éclaircissements à ce sujet. **M. Jean-Michel Mayor** précise qu'une plainte pénale a effectivement été déposée et que des documents ont été transmis à l'Etat mais, qu'à ce jour, aucune réponse n'a été retournée du Canton.

Maison d'Adrien .

M. Jean-Louis Praplan remercie le Conseil pour les réponses aux propositions particulières qui ont été adressées par le groupe de citoyens. Toutefois, il demande, au nom du groupe de citoyens, que le rapport des experts soit consultable au bureau communal et qu'une communication soit faite à ce sujet. Il souhaite également avoir des nouvelles concernant le procès-verbal de mutation de la parcelle n° 415. **M. Jean-Michel Mayor** répond que le rapport est effectivement disponible au bureau communal et qu'une information sera faite à ce sujet. Il précise également que Me Alain Cottagnoud a entrepris une démarche pour annuler le procès-verbal de mutation et qu'une réponse sera transmise aux citoyens durant le début de l'année 2016.

M. Jean-Noël Rey ne comprend pas pourquoi le rapport des experts n'est pas publié sur le site internet. **Le Conseil communal** décide, sous réserve d'un avis juridique, que le rapport sera mis à disposition des citoyens par le biais du site internet de la Commune.

M. Gérard Mayor demande de modifier l'intervention du Président concernant le rapport des experts. **Le Président** répond qu'il sera précisé qu'il s'agit du Service des routes du Canton du Valais qui se distancie fermement des conclusions du rapport.

Décision : l'Assemblée primaire décide d'accepter à la majorité le procès-verbal avec la modification susmentionnée.

2. Nomination des scrutateurs

Le Président désigne MM Jean-Marc Pauli et Patrice Mayor comme scrutateurs.

3. Rapport du Président

Le Président donne lecture de son rapport qui n'appelle aucun commentaire de la part de l'Assemblée primaire.

4. Présentation de la planification financière 2017/2020

M. Lionel Nanchen présente la planification financière 2017/2020 qui n'appelle aucun commentaire de la part de l'Assemblée primaire.

5. Lecture du Budget 2016 de la Municipalité

La lecture détaillée du budget n'étant pas demandée, **le Président** donne lecture des principaux chiffres du budget 2016.

Il relève que le budget 2016 a été approuvé par le Conseil en séance du 13 octobre 2015.

M. Gérard Mayor souhaite savoir dans quel poste trouve-t-on les montants prévus dans le domaine des économies d'énergie et si des mesures vont être prises. **M. Martial Kamerzin** répond qu'un montant a été budgétisé pour le changement du chauffage et des fenêtres des bâtiments communaux. Il précise également que les lampes publiques ont été changées et équipées de LED.

6. Approbation du Budget 2016. Décision

La parole n'étant plus demandée, **le Président** procède au vote à main levée. L'Assemblée primaire approuve le budget 2016 ainsi que la planification 2017/2020 par :

Oui 32 Non 0 Abstention 0.

7. Règlement communal d'organisation. Décision

Le Conseil passe en revue le Règlement communal d'organisation article par article en invitant les citoyens à se prononcer sur d'éventuelles modifications ou propositions.

M. Gaston Bagnoud intervient à l'article 8 alinéa 2 et propose de réduire le pourcentage de 5% à 2.5% des recettes brutes mais de maintenir les Chf 10'000.— car il s'agit de dépenses non obligatoires.

Le Président invite l'Assemblée primaire à se prononcer et procède au vote à main levée. La proposition est acceptée par :

Oui 22 Non 10 Abstention 1.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** invite l'Assemblée primaire à se prononcer sur l'ensemble du Règlement et procède au vote à main levée. Le Règlement communal d'organisation est accepté avec la modification demandée par :

Oui 33 Non 1 Abstention 1.

8. Cautionnement conjoint par quote-part de CHF 500'000.— pour la modernisation des infrastructures du domaine skiable de Crans-Montana. Décision

Le Président présente les détails du cautionnement ainsi que le projet de Convention. Il donne également des explications de la situation globale de CMA.

M. Jacky Bagnoud approuve la totalité de ce rapport et n'est pas contre ce cautionnement, bien au contraire. Toutefois, il se pose beaucoup de questions et souhaite des précisions quant au manque d'accord entre les 6 communes, à la durée excessive de ce cautionnement et au for juridique en cas de litige. Il insiste sur le fait que le Haut Plateau a besoin des remontées mécaniques mais veut s'assurer que ces travaux indispensables se réalisent bien au bénéfice de la station.

Le Président répond que des avis divergents, au niveau des communes concernées, sont palpables. Quant à la durée de 25 ans, elle correspond à la durée de vie des installations. Le for juridique se trouve sur la Commune de Randogne. **Le Président** donne lecture du projet de la Convention.

M. Jürg Wettstein estime que l'on prend d'assaut les citoyens avec un nombre important d'informations qui ne sont pas contrôlables. Juridiquement, il est délicat de donner en garantie des actions de deux compagnies différentes qui ne correspondent pas à celle du demandeur de la caution qui est CMA SA (mais qui n'existe pas dans le registre du commerce). De plus, il se demande si les actions sont au porteur ou nominatives et quel est le droit de vote. Il trouve également difficile de se prononcer sans connaître les statuts, car beaucoup de points sont fixés dans les statuts des sociétés. Il revient sur la valeur actuelle de l'action, qui est un élément important en cas de faillite de CMA, et imagine que les Communes devront payer les 25 millions. Il est favorable au soutien des remontées mécaniques mais souhaite plus de contrôles. Il propose donc de rejeter le cautionnement car des décisions aussi importantes ne peuvent pas être prises avec aussi peu d'informations. **Le Président** précise que l'argent sera utilisé pour des transformations bien précises et définies (ligne Crans-Cry d'Err et projet à la Plaine Morte) et que les aspects juridiques seront traités par un bureau juridique spécialisé.

M. Jean-Noël Rey partage les soucis qui ont été émis quant à la portée économique des remontées mécaniques mais également les questions critiques qui ont été posées. Du plus, il trouve gênant que les Communes n'ont même plus une minorité de blocage au Conseil d'administration. Il trouve que l'information a été faite ce soir de façon exemplaire par le Conseil communal. Toutefois, le problème fondamental aujourd'hui c'est qu'on a privatisé les bonnes choses et qu'on est en train de socialiser ce qui est moins bon.

Par rapport aux chiffres, il estime désolant que les 25 millions soient financés par le cautionnement des Communes ainsi que par le cash-flow et qu'aucune partie privée ne participe aux investissements. A ce stade, il est précipité de devoir prendre une telle décision et souhaite un délai de réflexion.

M. Gaston Bagnoud regrette que le projet ne soit pas plus concret et relève le manque de documents à disposition. Il souhaite une durée de cautionnement d'un maximum de 15 ans. En cas de non solvabilité d'une Commune, il se demande qui va payer ? Il propose d'instituer une instance de contrôle pour déterminer où va l'argent. Au final, il est pour ce cautionnement mais souhaite également que le Conseil reporte la décision afin de pouvoir examiner au mieux le projet.

Mme Martine Derivaz souligne que ce n'est pas un cautionnement conjoint mais bien par quote-part. De plus, chacun a été informé par le bulletin officiel que les actions étaient bien au porteur.

Mme Erika Praplan aimerait savoir s'il y a un plan d'investissement qui a été effectué par CMA. Elle souhaite également savoir si l'Assemblée primaire devra à nouveau se réunir lors de la rénovation des cabines de Crans-Cry d'Err. **Le Président** répond que CMA a effectivement un plan d'investissements à long terme.

M. Jürg Wettstein propose de procéder au vote et ensuite de discuter des projets et des demandes avec le Conseil d'administration de CMA.

Le Président invite l'Assemblée primaire à se prononcer et procède au vote à main levée. Le cautionnement conjoint par quote-part de CHF 500'000.— pour la modernisation des infrastructures du domaine skiable de Crans-Montana est refusé par :

Oui 11

Non 17

Absentions 5.

9. Divers.

Immeubles PanaImmob

M. Joël Aymon est inquiet quant au chantier peu sécurisé des immeubles PanaImmob à la « Route de Trechière » et demande au Conseil communal de prendre des mesures.

M. Jean-Michel Mayor a bien pris note de cette remarque.

I.L.C.M Energie SA

M. Jean-Louis Praplan souhaite savoir à quel stade d'avancement se trouvent les travaux de la conduite d'I.L.C.M Energie SA. **Le Président** répond que la conduite et la station de pompage de la digue du Lac de Plans-Mayens sont construites mais que la Centrale de turbinage au Lac d'Icogne n'a pas pu démarrer car un recours a été déposé.

Groupe Lienne-Raspille

Le Président présente l'entier du projet de la future société Lienne-Raspille SA qui concerne 16 partenaires (Communes et sociétés) et qui sera un projet pilote pour toute une région.

M. Gérard Mayor demande s'il y a une plus-value écologique concernant le débit des cours d'eau. **Le Président** répond qu'il y a actuellement des captations à plusieurs endroits sur la Tièche. A l'avenir, la gestion se fera à l'aide d'une seule captation et les autres petites captations seront appelées à disparaître.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h30 pour passer à l'Assemblée bourgeoisiale.

Icogne, le 4 janvier 2016

Le Président

Le Secrétaire

La Secrétaire du PV

Eric Kamerzin

Lionel Nanchen

Marie-Eve Revey